

tigal). En 1880, le Dr. Tenz, à Tombouctou, voyait les autruches domestiques menées à l'abreuvoir avec les bestiaux; on agit de même dans les pays Somalis.

En 1849, Geoffroy-Saint-Hilaire avait déjà attiré l'attention sur la possibilité de domestiquer l'autruche, mais ce n'est qu'en 1865, que les premiers essais furent tentés, dans la colonie du Cap. Ces essais donnèrent d'excellents résultats et l'élevage prit rapidement de très grandes proportions, à ce point que le nombre des oiseaux domestiques, de 80 qu'il était en 1865, était passé en 1904, à 358,370 (Laurent Cochelet).

Années	Nombre d'au-		Poids des plumes		Valeur des plumes	
	truches	récoltées	livres	liv. st.	liv. st.	liv. st.
1875	21,000	49,269	—	—	304,933	—
1880	163,065	—	—	888,632	—
1888	259,967	—	—	947,792	—
1904	358,370	470,880	—	—	1,058,355	—
1906	547,700	—	—	1,406,000	—

On conçoit qu'en présence de résultats aussi encourageants, on ait cherché à réaliser l'élevage ailleurs qu'au Cap. On commença donc, vers 1881, à exporter les premières autruches, en Australie, dans l'Amérique du Sud, etc. Pour parer à une concurrence menaçante, le gouvernement du Cap établit un droit d'exportation, prohibitif dans son esprit, de \$500 par autruche et de \$25 par oeuf. L'exportation n'en continua pas moins, et, les autruches exportées s'étant rapidement multipliées, la paire d'autruches, qui en 1880, valait encore \$2,500, tomba en 1884 à \$40 à \$50. Les autruches, qui en 1880 valaient encore \$50, ne se payaient plus que \$8 en 1884. La situation devenant inquiétante pour une industrie qui est une des richesses du pays, le Parlement du Cap vota en

La Banque Provinciale du Canada

Siège Central; 7 & 9, Place d'Armes, Montréal, Can.

Capital Autorisé \$2,000,000.00
Capital Versé \$1,000,000.00
Réserve et Surplus \$310,277.48

Conseil d'Administration:

Président: M. H. LAPORTE, de Laporte, Martin & Co
Administrateur Crédit Foncier Franco-Canadien.
Vice-Président: M. W. F. CARSLY, de la Maison en Gros de Carsley Bros & Co.
Honorables L. BEAUBIEN, Ex-Ministre de l'Agriculture.
Monsieur G. M. BOSWORTH, Vice-Président "Canadian Pacific Railway Co."
Monsieur ALPHONSE RACINE, de la Maison A. Racine & Co, Marchands en gros, Montréal.
Docteur E. P. LAOHAPELLE, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.

TANOREDE BIENVENU, Directeur-Gérant ;
A. S. HAMELIN, Auditeur-Général ; J. W. L. FORGET, Inspecteur ALEX. BOYER, Secrétaire.

Censeurs:

Président: Hon. Sir ALEX. LACOSTE,
Ex-Juge en Chef de la Cour d'Appel.
A. S. Hamelin, Auditeur.

Sir LOMER GOUIN, Premier Ministre Provincial de la province de Québec.

Département d'Épargne

Emission de certificats de dépôts spéciaux à un taux d'intérêt s'élevant graduellement jusqu'à 3% p. c. l'an, suivant termes. Intérêt de 3 p. c. sur dépôts payables à demande.

37 SUCCURSALES DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

Correspondants à l'Étranger:

Etats-Unis: New-York, Boston, Buffalo, Chicago, Angleterre, France, Allemagne, Autriche, Italie.

Remboursez-vous réellement l'argent avec plaisir, quand un client le demande? Tenez-vous votre magasin d'une propriété scrupuleuse? Est-il brillant, éclairé, aéré et est-ce un endroit plus agréable pour y faire des achats que la moyenne des autres magasins? S'il en est ainsi, rappelez-le au public de temps à autre.

LA BANQUE MOLSON

Incorporée en 1855

BUREAU PRINCIPAL, MONTREAL.
Capital payé - - - - - \$3,500,000
Fonds de Réserve, - - - - - \$3,500,000

JAMES ELLIOT, Gérant Général.

A. D. DURNFORD, Inspecteur en Chef et Surintendant des Succursales.

Succursales dans la Province de Québec:

ARTHABASKA
CHICOUTIMI
DRUMMONDVILLE
FRASERVILLE et RIVIERE DU LOUP
KNOWLTON [STATION]
LACHINE LOCKS
MONTREAL—
RUE ST-JACQUES—
RUE STE-CATHERINE—
MAISONNEUVE—
MARKET AND HARBOUR—
COTE DES NEIGES
ST-HENRI—
PIFREVILLE
ROBERVAL
QUEBEC
RICHMOND
SOREL
ST. CESAIRE
STE-FLAVIE STATION
ST-OURS, QUÉ.
STE. THERESE DE BLAINVILLE
VICTORIAVILLE
VANCOUVER, Westminster Ave.
WATERLOO

Succursales dans la province d'Ontario:

FOREST
KIRKTON
LAMBTON MILLS.
Succursales dans la province d'Alberta:
CAMROSE, Diamond City.

70 Succursales dans tout le Canada.
Agences à Londres, Paris, Berlin et dans toutes les principales villes du monde.
Emission de Lettres de Crédit pour le commerce et lettres circulaires pour voyageurs.

1907, à l'unanimité, une loi prohibant, sous peine d'emprisonnement, l'exportation des autruches et des oeufs.

Les centres de l'élevage, dans la colonie du Cap, sont Outdshoorn, George et Mossel-Hay, puis Somerset-East, Cra doek, Middelburg et enfin Beaufort-West, dans le Karoo (Laurent-Cochelet). L'élevage se pratique suivant deux procédés bien distincts: l'un qui consiste à placer l'autruche dans un espace restreint, où elle est un peu traitée comme un oiseau de basse-cour, et l'autre, praticable quand on dispose de terrain assez étendus, qui laisse à l'oiseau une demi-liberté plus favorable à sa santé et au développement de ses plumes.

L'élevage en captivité, dans un espace très restreint, maintenant les animaux en contact fréquent avec l'homme, les rend plus familiers et facilite ainsi les différentes manipulations auxquelles l'éleveur est amené à se livrer. Cette méthode est employée actuellement à Matarieh, près du Caire, à Nice et en général partout où la valeur des terrains oblige à restreindre l'étendue des enclos. Elle a l'inconvénient de rendre la nourriture des animaux coûteuse, étant donnée l'impossibilité d'établir des pâturages. On est obligé de nourrir les oiseaux avec du fourrage, des fèves, de l'orge, du mil, du son, etc. D'autre part, les autruches, parquées dans des enclos de dimensions réduites, ne peuvent prendre l'exercice nécessaire à leur développement intégral; les plumes qu'elles fournissent sont plus faibles, de qualité moindre, souvent endommagées par les clôtures contre lesquelles les oiseaux viennent se frotter. Les autruches sont aussi davantage exposées aux maladies parasitaires, qu'on ne peut éviter qu'en prenant des mesures de propriété rigoureuses.

Dans l'élevage en demi-liberté, les autruches ont à leur disposition un espace variant de 10 à 20 hectares par oiseau. Voici, par exemple, le mode d'installation d'une ferme près de Cradock: la ferme, située sur un plateau à 2950 pieds d'altitude, comprend 14,800 à 19,760 acres de prairies entremêlées de landes de genêts et de nombreux bouquets d'arbustes offrant un abri aux autruches. Certains emplacements ont été irrigués artificiellement pour y cultiver la luzerne, nourriture des jeunes autruches pendant les sécheresses. Le terrain est entouré, sur une hauteur de 1 m 50 de ronces artificielles, ronces qui divisent aussi toute la ferme en un certain nombre de parcs. Le cheptel comprend 600 autruches et 400 têtes de bétail. Des parcs d'environ 98 acres, situés près des bâtiments, servent aux jeunes autruches; d'autres, de 25 acres, aux couples reproducteurs. Les autres oiseaux sont répartis dans des enclos de 2,470 acres envi-